

Le dix-huit septembre deux mil dix-sept convocation du conseil municipal pour le mardi vingt-six septembre deux mil dix-sept à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Rentrée scolaire 2017 : effectifs, répartition des charges de fonctionnement à Penzé, réorganisation des services, numérique, aménagement de la cantine de l'école Simone VEIL
- Suppression des TAP : réorganisation du service Animation Jeunesse
- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable
- TEPCV : point sur le dispositif
- Contrat d'assurance des risques statutaires : modalités
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges du 26 juin 2017
- Fiscalité directe locale : modalités d'application
- Personnel communal : saisine du CTP
- Semaine bleue : journée d'action du 3 octobre
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

SESSION ORDINAIRE

Le vingt-six septembre deux mil dix-sept à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Présents : A. CHEVAUCHER, maire, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, BOULC'H Romain, M. QUILLEVERE

Excusé : J.M. CUEFF

M. Olivier MONCUS a été nommé secrétaire.

Rentrée scolaire 2017

Effectifs

Mme le Maire donne la parole à Mme Véronique LE BOULCH, adjointe à la vie scolaire, avec qui elle a effectué la traditionnelle visite des écoles le mardi 5 septembre 2017 avec quelques membres de sa commission municipale.

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles.

Mme LE BOULCH présente le tableau des effectifs le jour de la rentrée (tableau en annexe).

Répartition des charges de fonctionnement à l'école publique de Penzé

Mme LE BOULCH rappelle que chaque année les charges de fonctionnement sont réparties proportionnellement en fonction du nombre d'élèves originaires de PLOUENAN, TAULE et GUICLAN.

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Entérine les taux de répartition pour 2017 des charges de fonctionnement de l'école publique de Penzé à raison de : PLOUENAN 35,09 % TAULE 50,88%, GUICLAN 14,03 %. Pour mémoire en 2016 PLOUENAN 25,42 %, TAULE 57,62 %, GUICLAN 16,96 %.

Mme le Maire rappelle les règles de répartition des charges en matière d'investissement : TAULE 50%, PLOUENAN 35% et GUICLAN 15%.

Réorganisation des services

La suppression des TAP a nécessité une réorganisation des emplois du temps des agents communaux avec comme priorité le maintien de leur temps de travail.

Andrée BERTHEVAS assurera la cantine de l'ALSH le mercredi et Gaëlle KERBERENES travaillera à l'ALSH pendant les petites vacances. Anne Marie MIOSSEC prendra à sa charge plus de ménage.

Martine GONCALVES a souhaité quant à elle diminuer son temps de travail. Sabrina GUILLERM a pris ses fonctions de cantinière à l'école de Penzé.

Numérique

L'équipement numérique était en place à la rentrée pour la satisfaction des enseignants et des élèves.

Aménagement de la cantine Simone VEIL

Mme le Maire explique que le médecin de prévention du service santé au travail du CDG29 a demandé une étude du poste de travail de Mme Andrée BERTHEVAS, cantinière à l'école Simone VEIL. Cette étude a été menée par un ergonome qui a établi un rapport avec plusieurs préconisations. L'objectif de ces aménagements est d'avoir une continuité du plan de travail afin de limiter les manutentions lors des différentes opérations, de limiter les postures de bras en élévation, de limiter les contraintes au niveau du dos et des bras lors de l'entretien des tables.

Quatre entreprises ont été sollicitées :

Ets GAINCHE

HORIS SAS

CAILLAREC

Comptoir de Bretagne

Mme BERTHEVAS sera consultée avant toute réalisation.

Ces aménagements sont subventionnés par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Demande à Mme le Maire d'étudier les différentes propositions d'aménagement en concertation avec Mme BERTHEVAS,

Autorise Mme le maire à faire une demande de financement auprès du FIPHFP,

Autorise Mme le Maire à retenir la meilleure offre.

Suppression des TAP : réorganisation du service Animation Jeunesse

Mme LE BOULCH explique que suite à la suppression des TAP l'ALSH est ouvert le mercredi toute la journée avec trois animateurs pour 12 enfants de moins de 6 ans et 16 à partir de 6 ans.

La commission « Vie scolaire » réunie le 25 septembre 2017 propose la mise en œuvre du programme d'activités extra scolaires suivant :

Activités animées par Sandrine LE BRAS

Mardi 16H30/18H Eveil sportif 5/6 ans

Samedi 8h45/12H15 Danse, roller 7/10 ans

Activités animées par Thierry GUENE

Samedi

9H/10H30 Théâtre 6/9 ans salle informatique

10H45/12H15 Baby gym 3/5 ans salle de judo

Mercredi

10H30/11H45 Multisport 6/9 ans salle omnisport

13H30/15H Théâtre 10/13 ans salle informatique

15H30/16H30 Théâtre 3/5 ans salle informatique

17H/18H30 Cirque 6/9 ans Cristal

Il sera demandé à M. GUENE d'animer des activités pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs Mme le Maire souhaite rencontrer les directrices d'école et leur proposer une mise à disposition de M. GUENE trois heures par semaine jusqu'à Noël.

Tarifs

Pour toutes ces activités la commission « Vie scolaire » réunie le 25 septembre 2017 propose des inscriptions au trimestre et un tarif familial :

30 euros pour la première activité de la famille plouénanaise par trimestre (extérieur 40 euros)

Demi-tarif pour les activités suivantes de la famille plouénanaise soit 15 euros (extérieurs 20 euros)

Mme le Maire propose la gratuité des activités jusqu'à Noël, celles-ci ayant été mises en place tardivement suite à l'arrêt des TAP.

Le conseil municipal approuve.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, exercice 2016

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des Eaux de PLOUENAN, exercice 2016.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2016

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de PLOUENAN, exercice 2016.

Chaque conseiller a reçu les rapports complets par mel à son domicile. Les rapports seront également disponibles sur le site internet de la commune.

TEPCV : point sur le dispositif

Première partie

Mme le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier TEPCV.

- Véhicules électriques : M. CUEFF, absent ce jour, a consulté plusieurs concessionnaires.
- Eclairage dans les bâtiments communaux : devis en cours avec ARCEM, EIFFAGE
- Eclairage public : maîtrise d'ouvrage du SDEF. Mme le Maire souhaite que le SDEF lui présente le programme complet de cette opération avant réalisation.

Les devis doivent être signés avant la fin de l'année.

Considérant l'urgence de ces dossiers, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à contracter les meilleures offres afin de déposer au plus vite les demandes de versement des subventions.

Nouveau Dispositif des Contrats d'Economie d'Energie (C2E)

Mme le Maire explique que la société Certinergy a été missionnée par HLC afin d'assurer la mise en œuvre technique et administrative du dépôt des dossiers de demande de CEE ainsi que leurs valorisations.

Deux dossiers peuvent bénéficier de ce dispositif :

- Remplacement des fenêtres de l'étage de la mairie pour un montant de 11 059, 94 €HT (devis 2PL) avec une prime estimée à 8 058,48 euros
- Remplacement de la chaudière de l'église : devis en cours par l'entreprise LE SCANFF, l'entreprise COUSQUER n'est pas qualifiée pour accéder à ce dispositif.

Considérant l'urgence de ces dossiers, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer ces devis et à demander le versement des primes correspondantes auprès de Certinergy.

Le dossier des calculateurs astronomiques a été confié au SDEF, maître d'ouvrage dans ce domaine.

Contrats d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le Centre de Gestion du Finistère (collectivités jusqu'à 30 agents)

Mme le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2017 le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Ce contrat d'assurance statutaire garantit les frais laissés à la charge de la commune, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

La commune a également adhérer au contrat de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire du Centre de Gestion.

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de définir les modalités d'adhésion.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Décide, à l'unanimité des membres présents,

D'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

➤ Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques assurés : tous risques

Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutiques, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Formule de franchise :

Avec une franchise de 30 jours par arrêt sur la maladie ordinaire 4,59%

Agents affiliés IRCANTEC

Risques assurés : tous risques

Accident et maladie professionnelle + grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Formule de franchise :

Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 1,10%

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

✓ Article 2

En application du contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à un pourcentage des masses salariales) couvertes pour les garanties souscrites :

- 0.35 % de la masse salariale assurée pour les collectivités et établissements publics jusqu'à 30 agents CNRACL

✓ Article 3

Le Conseil Municipal,

Autorise Mme le Maire à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire proposées par le Centre de gestion.

HLC : Rapport de la commission locale d'évaluation de transfert des charges du 26 juin 2017

Mme le Maire présente le rapport établi par la Commission locale d'évaluation de transfert des charges réunie le 26 juin 2017.

En ce qui concerne la commune de PLOUENAN elle n'est concernée que par l'attribution de compensation en matière d'urbanisme pour un montant de 10 000 euros pour 2017, ce qui porterait le montant de la compensation de PLOUENAN à 229 062 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le rapport de la CLETC du 26 juin 2017.

Fiscalité directe locale : modalités d'application

Mme le Maire explique que les délibérations relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées avant le 1^{er} octobre pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Elle explique que plusieurs communes ont supprimé l'exonération de deux ans de taxes foncières sur les propriétés bâties en faveur de constructions nouvelles, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements afin de compenser la baisse régulière des dotations.

Mme le Maire souhaite mener une réflexion sur ce sujet.

En 2014 cette exonération représentait 52 000 euros.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant : « Vallée de Milinou »

Ce projet est proposé par Haut Léon Communauté.

Madame le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;
- AUTORISE le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés ;
- DEMANDE l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présentée en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- S'ENGAGE à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Personnel communal

Saisine du CTP

Mme le Maire rappelle que le comité technique paritaire a été saisi pour avis sur :

1) Dans le cadre d'avancement de grade

- La suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 35H et création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 35H
- La suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 34H et création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 34H

2) A la demande d'un agent

- La suppression d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 34H et création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 28H

Le CTP, réuni le 26 septembre 2017, a émis un avis favorable sur ces trois dossiers.

Personnel administratif

Mme le Maire explique que le poste comptable est actuellement occupé par un agent du service intérim, 3 jours par semaine. Une réflexion est menée pour pérenniser ce poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires.

Semaine bleue : Bien vivre et bien vieillir à PLOUENAN

L'objectif de la « Semaine bleue », action du Conseil départemental, est d'informer et de sensibiliser l'opinion sur les enjeux du vieillissement et le rôle des personnes âgées dans la société mais aussi de faire connaître les actions et projets pilotés par les associations.

Le CCAS de PLOUENAN a souhaité participer à cette opération en mettant en place un évènement le 3 octobre 2017 de 13h30 à 17h, salle du Mille Club.

L'objectif de Mme Aline CHEVAUCHER, Présidente, et de Anne MARC, vice-présidente, est de réunir au même endroit tous les intervenants qui peuvent aider à une meilleure qualité de vie des retraités, physiquement et psychologiquement. Ces rencontres sont ouvertes aux personnes âgées, aux familles, aux aidants et à toute personne intéressée.

Mme Anne MARC donne la liste des intervenants :

Bien vivre

Loisirs

« Au fil du temps » par Annie BAILLOT

Médiathèque municipale par Marie Yvonne LE MESTRE, élue déléguée et Françoise BORDAIS, bibliothécaire

Club de gym par Mme COLLET, présidente

Association « Génération Mouvement » par Didier REGNAULT, président

Association « Club des retraités de Penzé » par Marie Thérèse CAROFF, présidente

La Poste Tablettes numériques

Bien être

Esthétique : « Se sentir belle et se sentir beau, plaisir à entretenir » par une esthéticienne

Echanges intergénérationnels : transmission du savoir

Echange avec de jeunes enfants autour de la langue bretonne

Bien vieillir chez soi

CLIC : Centre local d'Information et de Coordination

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute et de conseils, d'évaluation des besoins, d'orientation vers les professionnels et les

services. C'est aussi de la coordination, de l'accompagnement dans les démarches de façon anonyme dans le respect de votre projet de vie.

Logement

Aménagement et adaptation du logement, informations et subventions : Syndicat Mixte du Léon

Hébergement temporaire

Domytis

Maintien à domicile : ménage, repas, soutien psychologique, matériel adapté

AS Domicile, ADMR, Pharmacie de Kerellon, Ecole de conduite MEAR-TEISSIER, La Poste « Veiller sur mes parents ».

Ces échanges se feront, de façon conviviale, autour d'un café ou d'un rafraichissement et un temps fort musical en fin de journée par le groupe Lern an Treizh.

Questions diverses

Groupement de commandes : Marché « Balayage de voirie »

Mme le Maire explique que dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre de globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité et à constituer ainsi une offre plus attractive au plan concurrentiel avec des effets d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation s'agissant des prestations suivantes :
Marché « Balayage de voirie »,

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies par une convention avec :

- La commune de Cléder
- La commune de Lanhouarneau :
- La commune de Mespaul ;
- La commune de Plouénan ;
- La commune de Plougoulm
- La commune de Plounevez-Lochrist ;
- La commune de Roscoff ;
- La commune de Saint Pol de Léon ;
- La commune de Sibiril ;
- La commune de Tréfléz ;
- La communauté de Communes du Pays Léonard.

qui prévoit notamment que chaque membre s'engage à signer avec le co-contractant retenu un marché.

Les marchés s'exécutent ensuite séparément.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter cette procédure de commande pour une période de 3 ans,
- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement,
- de désigner un délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement,
- de désigner un délégué en qualité de membre suppléant du délégué titulaire,
- de valider les besoins propres de la commune pour le balayage de voirie (en journée ou demi-journée).

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- adopte cette procédure de commande pour une période de 3 ans,
- autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement,
- désigne Jean Paul CAER comme délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement,
- désigne Jean Michel CUEFF comme un délégué en qualité de membre suppléant du délégué titulaire,
- valide les besoins propres de la commune pour le balayage de voirie : quatre jours.

Schéma de mutualisation pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Mme le Maire explique que le Haut Léon Communauté, issue de la fusion entre les communautés de communes du Pays Léonard et de la Baie du Kernic, a repris depuis le 1^{er} janvier 2017, les missions d'instruction du droit des sols par son service commun « Instruction des autorisations du Droit du sol » pour ses communes membres.

Mme Le Maire donne lecture du projet de convention qui définit les modalités d'instruction par le service commun de Haut Léon Communauté, des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune relevant de sa compétence.

A la demande de certaines communes cette convention prévoit notamment que le service commun puisse rédiger une proposition différente de celle résultant de leur analyse réglementaire du dossier. La signature de la convention dégage dans ce cas la responsabilité de Haut Léon Communauté qui ne pourra alors être tenue pour responsable en cas de contentieux.

Après lecture de la convention,

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à signer la convention présentée.

Solidarité avec Saint Martin

Mme le Maire souhaite que la commune exprime sa solidarité avec l'île SAINT MARTIN ravagée par l'ouragan Irma.

Elle propose d'aider, comme la commune de MESPAUL, l'école Mandarine où enseigne actuellement Thomas LAGADEC, ancien directeur de leur ALSH.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de verser une subvention de 1 300 euros à l'école Mandarine de l'île SAINT MARTIN.

Médiathèque

Afin d'assurer un meilleur accueil des écoles Mme le Maire propose, à la demande de Mme BORDAIS, bibliothécaire, de modifier ses horaires afin qu'elle puisse commencer tous les jours à 9H. Mme le Maire présente son nouvel emploi du temps.

Le conseil municipal approuve.

La séance est levée à 23H30.

Aline CHEVAUCHER, maire

Olivier MONCUS, secrétaire

	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie-Yvonne	CAZUC Allain	PENNORS Jean- René
	COMTET GOUVILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		